

PAROLE D'ADHÉRENT



Pourquoi choisir la CNCGP ?

MARION CHAPEL-MASSOT

Cabinet DeCarion à Paris et à Montpellier
Adhère à la CNCGP



Vous avez créé le cabinet DeCarion en mai 2018, pouvez-vous expliquer ce qui a motivé cette décision ?

L'entreprenariat s'inscrit dans mon ADN : je suis fille et petite-fille d'entrepreneur et diplômée d'une Ecole Supérieure de Commerce. Après 12 années enrichissantes dans un cabinet de CGP spécialisé dans le conseil aux Français à l'étranger où j'occupais un poste de Directeur de la gestion privée, il était naturel que je prenne mon envol. Pour pouvoir comprendre mes clients chefs d'entreprises ou dirigeants, il fallait que je le sois aussi. C'est une question de crédibilité. Je ne peux pas dire que je n'avais pas d'indépendance en tant que salariée mais j'ai gagné en liberté. Liberté de choisir les meilleures stratégies juridiques, économiques ou fiscales pour chaque profil atypique qui compose aujourd'hui ma clientèle.

DeCarion est aussi l'histoire d'une rencontre avec mon associé Arnaud Cervello. L'idée de pouvoir travailler en équipe tout en développant un projet créateur de valeur et en accord avec ma déontologie a été le facteur déclencheur.

Je conserve cependant mes fonctions de chargée d'enseignement à l'AUREP,

à la Faculté de Droit de Montpellier et à SKEMA Lille. La formation me permet d'être perpétuellement à jour et d'échanger avec des professionnels, une grande richesse au bénéfice de nos clients et de notre réseau de consultants.

Quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées ?

Les premières difficultés ont été de définir une cible de clientèle ou plutôt de se tenir à sa cible ! DeCarion est spécialiste des profils atypiques que sont les sportifs, les artistes, les chefs d'entreprise et bien sûr les expatriés.

Le choix de la gamme de solutions patrimoniales n'a pas été simple non plus. Il évolue au gré des problématiques et objectifs de nos clients. On essaie de favoriser la facturation d'honoraires annuelle pour pérenniser notre chiffre d'affaires.

Pourquoi avoir choisi la CNCGP comme association professionnelle ?

C'était pour moi une évidence car depuis le début de ma carrière je suis adhérente de la CNCGP. Je connais parfaitement ses valeurs, ses exigences réglementaires et en termes de formation. J'ai confiance en mon association, elle est un gage de crédibilité et d'assurance

pour nos clients car c'est la Chambre la plus active et reconnue.

C'est aussi une histoire d'amitié, j'avoue... Avec en particulier Virginie Tricoit et Sonia Elmlinger qui occupent des postes au sein du conseil d'administration de la Chambre. Je trouve leur engagement admirable car toutes deux gèrent par ailleurs leur cabinet. J'admire leur combat de femmes libres dans notre profession encore très masculine et je les rejoins à 100% dans leur approche.

En quoi la Chambre vous a-t-elle aidée dans la création de votre cabinet et vos débuts de gérante ?

La CNCGP m'a aidée à mettre aux normes mon cabinet et à organiser mes rapports écrits. J'ai également pris une assistance juridique pour la rédaction des contrats de nos collaborateurs. J'avoue que la complexité administrative de notre métier ne m'a jamais autant pesé que depuis que je suis chef d'entreprise... Mais avec une bonne organisation, c'est finalement un gage de sûreté pour nos clients, il faut le voir comme un atout professionnel.

Et puis, si les anciens ont peur de la mutation réglementaire, eh bien nous, on s'adapte tout simplement au démarrage ! ■